



Le mécénat en soutien aux projets d'intérêt général

Rencontre entre le Pôle mécénat de Nouvelle-Aquitaine et les DDVA de la DRAJES
Mardi 20 Janvier 2025

Sommaire

- 1- Définition du mécénat
- 2- Le mécénat national et régional en quelques chiffres
- 3- Présentation du Pôle Mécénat de Nouvelle-Aquitaine
- 4- Comment lancer une stratégie mécénat?

1- Définition du mécénat

1. Définition du mécénat

« Le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. »

(arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière)



1. Définition du mécénat

Différence entre mécénat et parrainage


Les deux notions sont définies par l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière :

Le mécénat se définit comme :

« le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. » ;

Et le parrainage comme :

«un soutien matériel apporté à une manifestation, une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.»

 PS : le sponsoring est un anglicisme correspondant à la notion de parrainage

1. Définition du mécénat

Les différentes sortes de mécénat

Le mécénat financier est l'apport d'un montant en numéraire (en argent) au profit d'un projet d'intérêt général. C'est la forme de mécénat la plus courante.

Le mécénat en nature consiste à mettre gratuitement à la disposition du porteur de projet :

- Des locaux, des biens inscrits sur le registre des immobilisations,
- Des prestations de services ou des biens produits par l'entreprise.

Le mécénat de compétences met à la disposition de la structure du personnel de l'entreprise sous forme d'un prêt de main d'œuvre ou d'une prestation de service. Elle donne lieu à une convention de mécénat.

La valorisation du mécénat en nature ou en compétence relève de la responsabilité propre de celui qui effectue le don.

Dans tous les cas l'association a l'obligation de

- remettre au mécène un **CERFA fiscal**. Il existe 2 modèles de CERFA : un pour les particuliers et un pour les entreprises (modèle disponible sur le site service-public.fr)
- communiquer aux mécènes la valeur des **contreparties** offertes

2- Le mécénat national et régional en quelques chiffres

2. Le mécénat national et régional en quelques chiffres

Baromètre 2024 de l'ADMICAL



Quelques chiffres

- **97%** des mécènes sont des **TPE et PME**
- Le don moyen en Nouvelle-Aquitaine en 2024 est de 8 066€ contre 10 345€ en 2020. Le montant moyen est en baisse mais le nombre de donateurs est en hausse
- Mécénat principalement **financier (93%)**, mais aussi en **nature (28%)** et en **compétences (16%)**
- S'exerce principalement au niveau **local ou régional (88%)**
- **En Nouvelle-Aquitaine, 8,31%** des entreprises sont mécènes (**12%** en Pays de la Loire)
- Les **priorités** des mécènes sont : Education (24%), culture et patrimoine (22%), social (21%), santé (11%)
- Les mécènes agissent de plus en plus via une **structure dédiée (37%)**. Il existe 396 fondations et fonds de dotation en Nouvelle-Aquitaine. Augmentation du mécénat collectif.



Motivations des entreprises

- Exprimer et incarner les valeurs de l'entreprise (**40%**) ;
- Renforcer l'ancrage territorial (**36%**) ;
- Valoriser l'image et la réputation de l'entreprise (**32%**).

3- Présentation du Pôle mécénat de Nouvelle-Aquitaine

3. Présentation du Pôle mécénat de Nouvelle-Aquitaine

- ▶▶▶ **Une démarche nationale** public/privé déclinée dans plusieurs régions. Le conventionnement en Nouvelle-Aquitaine entre l'Etat (DRAC et DREAL) et les ordres professionnels (experts comptables de Nouvelle-Aquitaine, chambre des notaires de Bordeaux, barreaux de Bordeaux et de Bayonne) date de 2018.
- ▶▶▶ **Un objectif régional** : favoriser la rencontre sur le territoire entre les secteurs associatifs (culture, sport, environnement, etc), les collectivités et les entreprises, par le développement du mécénat tout en contribuant aux enjeux de la transition écologique.

3. Présentation du Pôle mécénat de Nouvelle-Aquitaine

Nos objectifs

Le collège fondateur du Pôle a pour vocation de faciliter la promotion du mécénat sur l'ensemble du territoire régional. Son action s'articule autour de quatre objectifs principaux :

- Animer un espace de réflexion collective et d'interconnaissance entre les acteurs clefs du mécénat de Nouvelle-Aquitaine afin de favoriser l'intérêt général, et accompagner la cohérence des démarches, leur efficacité et une bonne couverture de l'ensemble du territoire.
- Faciliter la diffusion d'une information juste et sécurisée pour tous, tant pour les associations et acteurs de l'intérêt général, les collectivités que pour les mécènes potentiels (entreprises et particuliers), en valorisant l'expertise de chacun de ses membres.
- Orienter les particuliers dans leur désir de solidarité et les entreprises dans la construction de leur politique globale d'engagement via le mécénat.
- Faciliter et accompagner la création de dynamiques collectives de particuliers et/ou d'entreprises sur les territoires.

3. Présentation du Pôle mécénat de Nouvelle-Aquitaine

Nos valeurs

Le Pôle Mécénat Nouvelle-Aquitaine s'engage à promouvoir le mécénat auprès des entreprises, des particuliers et des porteurs de projets d'intérêt général, qui génèrent un impact positif sur le territoire. Nos actions sont guidées par des valeurs de solidarité.

3. Présentation du Pôle mécénat de Nouvelle-Aquitaine

Nos actions

- Organisation de temps d'échanges et de partages de bonnes pratiques entre les acteurs clefs du mécénat : le collège des membres associés au Pôle mécénat;
- Elaboration d'outils de communication partagés pour permettre une vision cohérente et globale du mécénat en Nouvelle-Aquitaine, tant pour les mécènes que pour les associations et acteurs de l'intérêt général ou collectivités;
- Organisation de webinaires d'initiation au mécénat avec les collectivités territoriales et avec des personnes relais en proximité des acteurs de terrains (entreprises ou associations);
- Organisation de rencontres sur le territoire pour soutenir et qualifier une dynamique naissante entre collectivités, associations et entreprises;

3. Présentation du Pôle mécénat de Nouvelle-Aquitaine

Les membres associés du Pôle mécénat

Les services déconcentrés de l'Etat : Le SGAR, DRAC, DREAL, DRAJES, DREETS, DGFIP, DRAAF

- Des collectivités territoriales : Conseil régional, Conseil départemental (33 et 64), Bordeaux Métropole)
- Des ordres professionnels : experts comptables, chambre des notaires de Bordeaux/Conseil régional, barreau de Bordeaux et de Bayonne
- CESER, CCI, France Active
- Fondation de France, Fondation du Patrimoine, Fondation territoriale de la Vienne, AFNOR, ADMICAL, Association des Fund Risers, Bordeaux Mécènes solidaires

Cette liste n'est pas exhaustive.

4- Comment accompagner les associations dans le lancement d'une stratégie de mécénat

4. Associations : Comment lancer votre stratégie de mécénat

Préambule

Sécurisation du cadre juridique

- Validez le caractère d'intérêt général de votre structure ou de votre projet. La démarche de rescrit fiscal peut vous y aider bien qu'elle ne soit pas obligatoire pour collecter des dons.
- Assurez-vous que l'objet social et la rédaction de vos statuts autorisent la réception de dons.

Définition de votre stratégie

- Le mécénat finance un projet ponctuel ou une innovation, pas un déficit structurel. Identifiez vos besoins financiers, mais aussi en nature ou en compétences.
- Proposez des contreparties symboliques et proportionnées en concertation avec l'entreprise.
- Désignez un pilote dédié à votre démarche mécénat (salarié, bénévole ou mécénat de compétences).
- Élaborez des supports de communication centrés sur l'intérêt général et l'impact local.
- Animez un « Club de mécènes » pour transformer le don en partenariat durable.

Encouragez la mutualisation de vos démarches

- Appuyez-vous sur des démarches collectives via des collecteurs territoriaux, des fonds de dotation ou des plateformes numériques (type HelloAsso) pour éviter la saturation des entreprises locales.
- Transformez votre recherche de fonds en une dynamique de réseau pour renforcer l'attractivité du territoire

4. Comment accompagner les associations dans le lancement d'une stratégie de mécénat

Critères de l'intérêt général

L'association doit cumuler les 3 conditions suivantes :

- Avoir une gestion désintéressée
- Exercer une activité non lucrative
- Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes

Les deux 1er points permettent de déterminer si l'association est lucrative ou non. L'ajout de la notion de cercle restreint permet de conclure à l'intérêt général de l'association.

4. Comment accompagner les associations dans le lancement d'une stratégie de mécénat

Avoir une gestion désintéressée

- Les administrateurs de l'association sont bénévoles et n'ont aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats d'exploitation
- Aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice aux administrateurs de l'association sous quelque forme que ce soit n'est possible. La rémunération de main-d'œuvre salariée est possible mais ne doit pas présenter de caractère excessif au regard des compétences et diligences exercées
- Aucune attribution de l'actif aux membres (sous réserve du droit de reprise des apports)

4. Comment accompagner les associations dans le lancement d'une stratégie de mécénat

Exercer une activité non-lucrative

Toute association est par nature un organisme à but non lucratif, cependant en fonction de ses missions et ses activités, tout ou partie de ses richesses peuvent être soumis à impôts.

L'activité est considérée comme lucrative

- Si son exploitation (sa gestion) présente un caractère intéressé
- Si elle entretient des relations privilégiées avec des entreprises du secteur lucratif, membres de l'organisme, qui en retirent un avantage concurrentiel
- Si et/ou lorsqu'elle intervient sur le même marché qu'une entreprise commerciale dans des conditions comparables. (Examen de la concurrence (détermination du secteur géographique) : si pas de concurrence : activité non lucrative / si concurrence : étude des 4 P pour déterminer les conditions d'exercice de son activité)

Si l'association est finalement reconnue comme lucrative, donc soumise aux impôts commerciaux alors l'entreprise ne pourra pas défiscaliser son don.

4. Comment accompagner les associations dans le lancement d'une stratégie de mécénat

Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint

Un organisme fonctionne au profit d'un cercle restreint de personnes s'il poursuit les intérêts particuliers notamment matériels ou moraux, d'une ou plusieurs personnes clairement individualisables, membre ou non de l'association.

A titre d'exemple , n'est donc pas éligible au mécénat une association créée pour lancer un sportif ou soutenir un individu malade.

4. Comment accompagner les associations dans le lancement d'une stratégie de mécénat

Intérêt du mécénat pour l'entreprise

Le mécénat peut permettre:

- La valorisation d'une marque employeur : attirer et fidéliser les collaborateurs
- La création d'un outil de cohésion sociale : participation des salariés au projet philanthropique de l'entreprise
- La valorisation des liens avec les acteurs et les parties prenantes du territoire
- Une facilitation de la recherche de financement pour correspondre aux exigences des établissements financiers

Quelle collaboration entre le Pôle mécénat et les DDVA

Rôle des DDVA

Vous êtes les relais du pôle pour assurer un premier niveau d'information et d'orientation sur le mécénat auprès des réseaux Guid'asso.

Vous êtes les experts de terrain qui pouvez nous faire remonter les problématiques récurrentes des associations à prendre en compte dans notre travail de pôle.

Vous êtes les experts de terrain qui pouvez identifier les territoires où émerge une dynamique collective forte qui aurait besoin d'une intervention plus ciblée du Pôle.

Rôle du Pôle mécénat

Le Pôle s'engage à accompagner la montée en compétence des DDVA sur le mécénat en proposant deux webinaires par an : un pour la remontée des informations de terrain, l'autre pour une réponse ciblée sur la problématique majeure identifiée collectivement

Le Pôle mécénat de Nouvelle-Aquitaine

**Unis par le mécénat,
Engagés pour la Nouvelle-Aquitaine!**